

1^{er} trim 82 - prix: 7 f.

**VUES
D'UNE
VALLEE
LA CLAREE**



Comment une vallée peut-elle encore être rurale en l'an de grâce 1982, après que les bétonneurs aient passé plus de vingt ans au pouvoir?

A cette question naïve nous ne répondrons pas comme ça d'un seul coup d'un seul. La survivance agricole dans un milieu touristique est un produit complexe qui mêle autant la géographie physique et humaine que la politique et l'idéologie. Il faut admettre que tout se passe en même temps. Pendant que les uns se penchent sur l'agriculture de montagne (en dépensant plus d'énergie à dire qu'elle est condamnée qu'à lui chercher des remèdes), les autres (et ce sont souvent les mêmes) se penchent sur les cartes d'Etat-Major, répertorient les sites urbanisables et tracent de fantasmagiques autoroutes. Plusieurs idées fixes inspirent de cette manière les actions des aménageurs.

Une enclave rurale est donc un théâtre où se produisent simultanément des actions contradictoires, où la chronologie est renversée, où l'espace même est différent selon l'échelle de l'analyse envisagée. Ainsi l'agriculture est la vocation de cet espace à l'échelle locale; le tourisme peut répondre à une analyse régionale (dans un rapport ville-campagne); l'autoroute se place dans un projet inter-régional; l'armée plane dans un projet stratégique et une mine d'uranium dévoile un projet planétaire d'économie des ressources.

Ce numéro devrait donc être un patchwork de temps et d'idées. Il n'y a plus d'unité géographique, au sens classique de l'expression, pour une vallée, mais des interférences, des discours venus de toutes parts, chacun se servant de la petite vallée rurale comme toile de fond, lieu de passage, lieu-dit. L'espace rural "naturel" autorise sans remords tous les excès à ses confins sans interdire de penser qu'un jour on puisse le traiter de la même manière. Du reste cette "nature" est depuis quelque temps un concept opérationnel. On la vénère mais on s'en sert comme champ de tir. On l'idéalise mais on n'exclut pas sa mise à sac.

Le technocrate qui dans sa paranoïa souveraine énonce la transformation du monde ne peut se soucier de la mémoire. La solution de l'instant devient instantanément la solution de toujours. Depuis 1974 (le hasard fait ce qu'il peut) la vallée a fait l'objet d'à peu près tout ce qu'il est possible d'imaginer comme projets d'aménagement (route, tunnel, station de sports d'hiver, parc naturel, mine d'uranium). Elle est encore toute encombrée de ces fantômes. Les textes qui suivent circulent donc dans ce cimetière d'idées fixes, heurtent des écueils baroques et rencontrent quelquefois, O miracle, la réalité...

ALLUVIONS



L'élevage ovin à Val-des-Prés

Le troupeau ovin prend la première place après la guerre. Il y a à l'heure actuelle 120 à 130 UGB ovins. Plusieurs raisons peuvent être invoquées à cette extension:

- certains gros paysans se modernisent dans l'élevage ovin et augmentent leur cheptel (trois exploitations);

- la rentabilité des ovins serait plus grande (par rapport à quoi? mais cet argument est souvent avancé);

- la raison majeure de cet essor est à trouver dans le plus faible travail requis par les ovins, dont l'élevage est compatible avec le travail salarié. Dans les petites exploitations, la vache a été vendue et seul un troupeau de vingt à trente brebis-mères constitue la dernière activité agricole. On peut soigner les bêtes en rentrant chez soi le soir, ce qui procure un revenu complémentaire au salaire. Cet élevage ovin est donc un élevage d'appoint, ne faisant pas l'objet d'une approche économique. Il est dans la plupart des cas conservé pour des raisons sentimentales, ce qui constitue un frein à toute tentative de modernisation.

Les articles de Patrick Garnon (P.G.) sont extraits de son mémoire de fin d'études à l'Institut National Agronomique de Paris-Grignon, intitulé "Etude sur le développement agricole d'une commune rurale du Briançonnais: Val-des-Prés". Il a été soutenu en 1976. Le cadre de ce travail était l'action concertée en Briançonnais, lancée en 1972 par la DGRST. C'est la commune du Monêtier qui fut surtout étudiée. Mais sa situation géographique et économique étant jugée trop spécifique, une autre commune fut retenue dans le but d'une confrontation. C'est Val-des-Prés qui fut choisi.

L'étude sur Monêtier, due à Madelène Mallet, intitulée "Agriculture et tourisme dans un milieu haut-alpin: un exemple briançonnais" est parue dans *Etudes Rurales*, juillet-décembre 1978, n° 71-72. Le mémoire de Patrick Garnon est inédit.



Les éleveurs sont réunis en syndicat ovin, dont le rôle est d'organiser les vaccinations, la garde d'alpage, etc, mais dont l'action est très limitée (il ne s'occupe pas de la commercialisation, ni de l'amélioration du troupeau).

La race locale, Commune des Alpes, est pratiquement seule représentée dans ces troupeaux. Non sélectionnée, elle présente une très grande variété de caractères suivant les animaux, mais est très rustique et parfaitement adaptée aux conditions locales. De fortes pressions sont effectuées pour que les éleveurs croisent leurs agneaux de façon à améliorer la conformation bouchère, mais la nature de ces élevages est impropre à toute modification, la conduite du troupeau se faisant, selon les méthodes ancestrales, au moindre coût de temps et d'argent.

A côté de ces élevages, on en compte trois plus importants, d'une centaine de brebis mères environ, correspondant aux "gros" paysans. Leur rationalité est assez différente. Deux d'entre eux ont construit récemment des bergeries avec parcs mobiles, des essais de sélection ont été tentés (achat de béliers, croisements industriels avec Chatillonnais ou Berrichon). Globalement, leur importance est très relative, et les tentatives de modernisation n'ont pas enrayer la dégradation du revenu agricole. L'une d'entre elles, la plus importante, celle de l'ancien maire, vient d'être liquidée après avoir été reprise par des jeunes, en location pour un fermage de 1000 F par mois (très élevé, mais correspondant au loyer qu'aurait payé pour la maison un Briançonnais; la fixation de ce prix est donc complètement extra-agricole). Ils ont abandonné très rapidement, après une étude du centre de gestion, l'exploitation leur assurant un revenu très faible.

Les deux autres exploitations sont soutenues par des activités annexes, pour l'une, le travail salarié, pour l'autre, le revenu d'un café.

L'élevage bovin

Après avoir été la source principale de revenus avant guerre, l'élevage laitier régresse de 1945 à 1960, du fait de la dégradation du prix du lait par rapport à l'augmentation des coûts de production et face au désir de rentabiliser le matériel acheté récemment. Des essais de reconversion dans l'élevage à viande sont tentés, notamment par croisement industriel de charolais sur les races locales (Abondance et Tarine) qui réussissent moyennement. Devant la très grande fluctuation des prix de marché, les agriculteurs diversifient leurs productions pour limiter les variations de revenu. L'idée de s'assurer un revenu fixe joue un très grand rôle dans ces essais, comme dans la salarisation.

A partir de 1955, se développe la spécialisation en élevage bovin ou ovin; les gros éleveurs s'orientent vers l'élevage ovin, considéré comme plus rentable "si on ne les traite pas en parents pauvres des bovins". Mais cette spécialisation se fait très lentement et les bovins subsistent encore presque partout. Ils ne disparaîtront qu'au fur et à mesure de la salarisation des exploitants et de leurs femmes, le soin des animaux ne pouvant plus être assuré. Beaucoup continuent à garder une vache pour avoir du lait, sans qu'elle ait de rôle économique.

A l'heure actuelle, seules deux exploitations continuent l'élevage bovin, l'une de 45 Unités de Gros Bétail, l'autre de quinze environ, celle-

là étant mixte, ovins-bovins. Dans les deux cas, ce sont des conditions particulières (présence d'une femme et d'une mère disponibles pour le soin des bêtes et la traite) qui ont permis de garder les bovins. Ces exploitations sont très particulières, d'autant plus qu'à court terme la seconde est appelée à disparaître, au moins comme élevage bovin.

Nous voyons donc que les causes de l'abandon de l'élevage bovin sont exclusivement économiques. La dégradation du revenu agricole conduit les agriculteurs à se salarier; leurs femmes ont un travail salarié permanent. Ces conditions interdisent l'élève des bovins, qui a ainsi été abandonné peu à peu par les petits éleveurs.

Les conditions actuelles d'élève sont donc très particulières. Seule une exploitation continue, qui est de loin la plus grosse exploitation agricole du pays, la seule dont les dimensions permettraient à l'exploitant de se passer d'un autre travail.

Il y a environ 45 vaches laitières, surtout des tarines, une "Montbéliarde", quelques génisses Abondance. Il pratique le croisement industriel avec un taureau charolais pour améliorer la conformation des veaux que les bouchers n'accepteraient pas sans cela.

Tout le bétail est hiverné, d'octobre à début juin. Les animaux sont nourris au foin, dont il mélange diverses qualités suivant l'état des bêtes, complété par de la paille et du grain produit sur l'exploitation. Il limite au maximum l'achat de tourteaux qui ne sont utilisés qu'avant le vêlage et pour l'engraissement des veaux. Ceux-ci sont d'abord nourris au lait, du fait du trop gros travail que demande la poudre.

A G R I C U L T U R E



Des chiffres

Rien de plus disparate que les chiffres des Recensements Généraux de l'Agriculture. Ils ont été établis à des saisons différentes (ce qui est important pour le cheptel), selon des définitions différentes (l'exploitation de 1929 ou de 1955 n'est pas la même que celle de 1980), par des enquêteurs plus ou moins efficaces (les secrétaires de mairie en 1929 et 1955, des enquêteurs spécialisés en 1970 et 1980). L'ensemble des données mises ainsi en séries à plus une valeur indicative et tendancielle que réellement statistique. Seuls les chiffres de 1970 et 1980 se réfèrent aux mêmes objets et tentent une même approximation de la réalité.

Population

année commune	1936	1954	1962	1968	1975
Névache	333	190	102	128	119
Val-des-Prés	281	304	239	217	258
Montgenèvre	350	222	246	264	338

	nombre exploitation				S A U		pop. agr.		tracteurs			bovins				ovins			
année commune	29	55	70	80	70	80	70	80	55	70	80	29	55	70	80	29	55	70	80
Névache	70	50	15	14	416	323	46	37	0	4	10	450	137	57	18	800	414	201	248
Val-des-Prés	78	42	17	14	313	183	62	50	3	10	15	83	156	73	78	554	494	302	507
Montgenèvre	14	6	2		55	28	25	5	0	2	1	32	15	4	11	541	212	46	15

Alpages

et chalets

Nombre et situation

Le caractère particulier de La Clarée est dû à l'immensité de ses alpages dont on soupçonne difficilement l'ampleur. Le nombre de chalets d'alpages est frappant et montre combien la vallée était peuplée autrefois. Les anciens cadastres attestent la disparition actuelle de nombreux bâtiments. En 1845, on comptait 51 chalets habités l'été à Laval. Aujourd'hui on dénombre une vingtaine de hameaux d'alpages situés principalement dans la haute vallée.

Dans la haute vallée, les bâtiments sont implantés soit en bordure de la plaine (Laval, Fontcouverte, La Meuille, Lacha, Le Verney); soit en bordure des petits plateaux latéraux (Rif Tord, Le Queyrellin, Laroux).

Dans la basse vallée, les hameaux d'alpages sont moins nombreux mais ils sont souvent plus importants. Le village des Thures est situé en bordure du replat du cal des Thures. C'est aux Acles et à son immense alpage qu'est dû l'implantation de Plampinet, au débouché des gorges qui en permettent l'accès. Le Granon et Caro sont eux aussi des hameaux importants qui s'ouvrent sur les alpages de Granon et Peyrolle.

Les regroupements s'effectuent généralement autour des points d'eau et dans les zones où les terres sont les plus riches. Ces zones, marécageuses aujourd'hui, étaient drainées autrefois. Il existe une profonde logique dans l'implantation de chaque chalet suivant l'orientation, le relief, les risques naturels. On remarque aussi le souci de tirer parti de chaque lopin de terre cultivable. Ainsi le hameau de Fontcouverte est bâti dans le verrou glaciaire.

Signification sociale - Architecture

La signification sociale du village d'alpage n'est pas du tout la même que celle du village permanent. Dans les villages saisonniers, chaque famille possédait souvent plusieurs chalets et ne séjournait que peu de temps dans chacun d'eux. Le hameau d'alpage, contrairement au village permanent, était bien plus lié aux intérêts individuels, bien qu'ils soient identiques pour tous les membres

d'une communauté. Ceci explique donc que l'organisation collective y soit moins poussée. Les bâtiments sont relativement dispersés, le seul réellement collectif étant la fruitière pour la collecte du lait.

Au village d'alpage, la grange où l'on fait sécher le foin prédomine très largement sur l'habitat réservé à l'homme. Par un profond sens du terrain et de la construction, les hommes ont su tirer parti de chaque site. Les rapports et les formes du bâtiment sont intimement liés avec le milieu extérieur. On facilite la communication avec le sol en tirant parti du relief. L'espace n'est pas gaspillé: les regroupements permettent une économie de terrain tout en assurant à chacun une orientation préférentielle.

Les matériaux de construction sont ceux que l'on trouve sur place. Le mélèze, imputrescible, est largement utilisé pour les toitures et les granges. La pierre est réservée à l'homme et aux animaux (protection contre la propagation des incendies). Cependant dans les hameaux situés au-dessus de la limite des arbres, la toiture de bardeau et parfois remplacée par la lauze (aux Thures, par exemple).

P.F.

Clapiers.

"On ne saura donc jamais quelles tribus se fixèrent d'abord dans cette région très écartée des Alpes. Toutefois, il subsistait les traces d'une antique occupation sous la forme d'épiérrements, d'enclos répartis sur le versant sud, souvent recouverts par la forêt de mélèzes qui elle-même ne datait pas d'hier. La récupération acharnée, héroïque de faibles espaces sur des steppes caillouteuses en disait long. Ces monuments informes étaient en un sens aussi émouvants que les pyramides car ils manifestaient le même et furieux instinct de survie. Dans les deux cas, on avait déplacé les montagnes".

Samivel, Le fou d'Edemberg.

Intervention de l'Etat et encadrement agricole

Les aides que peuvent apporter l'Etat et les divers encadrements (Chambres d'agriculture, syndicats, etc) sont de deux ordres: les aides financières et les aides techniques.

Les aides financières

Elles ont théoriquement pour objet de compenser la rente différentielle négative des pays de montagne, dont Val-des-Prés fait partie, pour maintenir l'agriculture locale.

Sans les détailler, nous allons en examiner les effets à Val-des-Prés:

- La création d'associations foncières pastorales, groupements pastoraux, etc, a pour but théorique d'améliorer les structures foncières, d'éviter un remembrement coûteux. Rien de ceci

n'existe à Val-des-Prés, car les dissensions entre agriculteurs interdisent toute action en commun. En existerait-il que cela ne profiterait qu'à une petite minorité capable d'investir pour utiliser ces groupements fonciers.

- Les mesures d'indemnité viagère de départ et d'indemnité spéciale d'attente à 55 ans. A notre connaissance, un ou deux agriculteurs sont concernés par cette mesure, qui ne peut avoir aucun effet positif devant le manque de succession réelle.

- La prime de 200 F par Unité de Gros Bétail (UGB): distribuée depuis 1973, elle concernait six agriculteurs en 1973, dont aucun n'atteignait le plafond et seuls trois ont touché plus de 2000 F. La plupart des petits agriculteurs appelés à disparaître sous peu ne sont pas concernés par cette mesure du fait de ses modalités d'application (agriculteur recensé comme tel et ayant plus de trois UGB). Cette prime est donc une incitation au regroupement en "grosses" exploitations; si son incidence est réelle pour compenser des prix trop bas, elle n'a d'effet qu'à court terme et ne résoud rien quant aux structures de production. C'est à notre avis un palliatif utile, qui ne fait que repousser les échéances. Dès 1974, on constate son insuffisance, et elle est complétée par une prime "conjoncturelle" de 160 F/vache.

L'attribution de primes égales dans cette région où l'hivernage dure sept mois et au sud du département où les conditions sont beaucoup plus favorables, traduit une méconnaissance complète de la diversité réelle des conditions de production...

- Subvention aux bâtiments d'élevage: là encore, ceci ne concerne que ceux qui ont un capital suffisant pour financer cette rénovation. A Val-des-Prés, deux bergeries ont été ainsi financées vers 1965. L'un des élevages ainsi subventionnés a disparu en 1976.

- Subvention sur le matériel (20% du prix d'achat H.T.). Cette subvention ne couvre en rien les différences de prix très importantes entre le matériel courant et le matériel spécialement

adapté à la montagne (plus de deux fois le premier). En ce qui concerne Val-des-Prés, ce matériel n'est que rarement utile, notamment du fait de sa faible maniabilité et cette subvention est donc de peu d'effet.

- Subvention aux annexes touristiques de la ferme: c'est la seule qui, ne se contentant pas de préserver les structures en place (avec l'aide aux bâtiments), ait une réelle incidence. Le développement de ce type d'activités s'étend à Val-des-Prés et est appelé à croître. Malheureusement, l'apport financier préalable de l'agriculteur est toujours essentiel et donc en limite l'accès.

Globalement, ce sont donc des mesures conservatoires sur le plan social, visant à une disparition accrue des plus petits. Elles sont notoirement faibles, ne changent rien à l'évolution immédiate des exploitations, et ne peuvent avoir d'effet à long terme que pour les agriculteurs disposant de capitaux. Complétées par des décrets du type "l'exercice d'un métier d'appoint est officiellement encouragé et admis au titre de la formation" qui vise à reconvertir les agriculteurs tout en les maintenant sur place pour les besoins du tourisme, elles ne changent rien, et même renforcent l'évolution en cours qu'elles prétendent combattre.

Le conseil technique

Il est pratiquement inexistant (nous n'en connaissons qu'un cas récent, non suivi d'effet), achoppe aux concitions réelles d'exploitation (parcellaire, éloignement des marchés, etc). L'encadrement agricole a tendance à considérer cette région comme "zone condamnée", et le petit nombre d'agriculteurs concernés ne semble pas inciter les structures professionnelles à un intérêt quelconque.

L'artisanat, la petite industrie cèdent avant

l'agriculture

L'agriculture est l'activité prépondérante de la société rurale, mais elle n'est pas la seule. Il faut compter aussi avec les mines, les carrières et l'artisanat. Mais ces activités extra-agricoles ont cédé les premières, soit devant de petits entrepreneurs capitalistes régionaux, soit du fait de la mise au contact du marché capitaliste (routes meilleures, chemin de fer).

Contrairement à d'autres vallées briannonnaises, les activités artisanales locales n'ont pas d'incidence importante sur l'évolution du système agraire. Il semble qu'en Guisane, les mines d'anthracite aient joué un rôle important dans les transformations sociales, par l'évolution qu'elles provoquèrent: les paysans deviennent paysans-ouvriers, puis ouvri-

ers; elles furent aussi source d'accumulation de capital. On ne peut en dire autant ici. Les activités extra-agricoles restent toujours associées à l'agriculture, sont de type artisanal et n'ont jamais une importance considérable.

L'anthracite

Ici, comme ailleurs, de nombreuses demandes de concessions de mines d'anthracite ont été faites par les paysans, mines artisanales. Nous en avons relevé une quinzaine effectuées en général par deux ou trois associés pour l'exploration d'un quartier de la commune. Il apparaît qu'aucune n'a pu aboutir à une exploitation durable. Les rapports des ingénieurs des mines sont toujours pessimistes, mais soulignent l'intérêt de ces recherches, "la commune de Val-des-Prés souffrant particulièrement du manque de combustible". (1)

(1) Archives départementales de Gap S7 403

**A
R
T
I
S
A
N
A
T**



Les traces d'anthracite présentes dans la commune n'ont pas suffi à développer une industrie minière suffisamment importante pour qu'elle passe d'un stade artisanal associé à l'agriculture (paysans-ouvriers) à un développement industriel capitaliste (ouvriers).

Le plâtre

En 1890, est accordée à un agriculteur l'exploitation d'une carrière de gypse dont il extrait 100 m³ en 1892, 70 en 1893, et qu'il arrête en 1896. "Cette diminution dans l'exploitation provient du fait que X. ne trouve plus à écouler maintenant les plâtres qu'il fabrique à Val-des-Près au même prix que par le pas

sé, à cause du bon marché des produits similaires venant du dehors et arrivant dans le Briançonnais par la voie ferrée"

De nouveau mise en adjudication en 1901, elle est octroyée au prix de dix centimes le mètre cube de plâtre avec la fourniture obligatoire de deux hectolitres gratuits par famille et par an et la vente aux habitants de Val-des-Près à des tarifs préférentiels. C'est encore une mine artisanale, sur laquelle la communauté s'assure des droits très importants. Cette nouvelle plâtrière fonctionnera jusqu'en 1925, employant trois personnes associées. Elle fut rachetée et fermée par une société du département, qu'elle empêchait de monopoliser le marché local.

La taille des pierres

Tout au long du XIX^e siècle, des carrières sont octroyées en concession à un à trois agriculteurs, soit pour la pierre de taille, soit surtout pour le cassage de cailloux destinés aux Ponts-et-Chaussées, pour la confection des routes. Ces carrières sont aussi des exploitations artisanales d'hiver, associées au travail agricole. Elles disparaissent à la fin du XIX^e siècle devant les carrières de la Durance, grosses exploitations qui amènent leurs produits à plus bas prix à Briançon depuis l'arrivée du train (1884).

P.G.

A Névache

Rostolland dans sa monographie de Névache évoque "l'industrie drapière" au XV^e siècle. Les moulins à foulons étaient particulièrement nombreux sur la Clarée. Rappelons que le foulage du drap consiste à "resserrer et enchevêtrer les fibres de la laine et à donner ainsi de l'épaisseur, de la force et du moelleux au tissu" (Robert). La première filature de coton est signalée en 1788. Plampinet, célèbre pour sa fonderie de cloches (du

XVII^e siècle jusqu'au milieu du XIX^e), le fut aussi, dès 1808, pour ses fabriques de sérans (peignes à chanvre). Ces objets "d'excellente qualité, grâce à un procédé particulier d'acérage, étaient expédiés un peu partout en France".

Les mines étaient en grand nombre sur la commune de Névache. A l'époque où Rostolland écrit (1930), la mine d'anthracite de l'Eycharène donnait encore 300 à 400 tonnes par an "qui ne sont utilisés que sur la commune" et la compagnie Le Graphite français exploite, par le versant Guisane, la mine du Chardonnet, à raison de 1500 tonnes par an. Cette mine a été exploitée jusqu'en 1959.

Rostolland signale les mines abandonnées d'anthracite à la Souchière, vers Rif-Tord, au-dessous du Jadis, à Laval. Il mentionne également la mine d'or de Cristol, la mine de cuivre pyriteux du Lac de Cristol, la mine de cuivre sulfuré du vallon des Acles, les carrières de marbre rouge et vert à Buffère et au nord du hameau du Cros. Il signale enfin des pépites d'or, du plomb argentifère et des tourbières qui n'ont pas fait l'objet d'exploitation. La pierre à chaux était transformée dans les fours dont on retrouve la trace aux Planchettes (S. Bouquier).

La Route :

un objet de désir

On pourra trouver bizarres aujourd'hui le secret et le flou administratif qui régnaient en 72, 73 et 74 autour d'un projet aussi important que celui d'une voie express dans le Val de Durance. Des informations contradictoires étaient émises par les préfet; député, sénateur et conseiller général. Le Dauphiné libéré conscient de sa mission d'information leur donnait un égal crédit. En détenant le monopole de la presse locale, il servait de test à l'opinion publique. Bref, quand les rumeurs officielles et contradictoires ont été trop insistantes, les habitants des communes concernées par le tracé de l'auto-route-voie rapide-express se sont groupés en comités de défense. Les habitants de Val-des-Prés l'ont fait à la fin de 1973, suivis début 1974 par les Amis de la Névachie.

Dans le Briançonnais, une commune avait montré que son avenir appartenait à elle seule. Des associations avaient aidé à faire connaître cette volonté. C'était à Cervières, où le gang classique politicien-promoteur-technicien de l'aménagement rêvait d'édifier une station de sports d'hiver "de classe internationale".

Il n'y avait qu'à profiter de cette expérience. La liste chronologique des actions entreprises entre 1974 et 1978 serait lassante: réunions, entrevues, pétitions, manifestations, conférence de presse. Il s'est trouvé pendant cinq ans du monde pour les accomplir, en dépit des critiques. Mais, si l'on va par là, tout est toujours du temps perdu. De même, tout geste traduit un intérêt personnel, comme ont des intérêts personnels les hommes qui ont charge de l'Etat. Là n'est pas la question.

La question, c'est qu'il y avait un projet de voie express qui allait priver les agriculteurs de leur outil de travail et les habitants de la vallée de leur cadre de vie.

Le principal enjeu de la lutte fut la levée du secret, la dissipation de ce brouillard qui intoxicait l'information. Mais on ne sut jamais si ce secret relevait d'une intelligence machiavélique de l'Administration ou de sa confusion, de son déchirement entre des intérêts politiques divergents. L'hypothèse de réglemens de comptes entre différents services de l'Administration n'est pas à exclure non plus. Là-dessus les revendications locales venaient comme des cheveux sur la soupe.

Un fait est certain, c'est qu'il ne fut jamais question d'écouter l'avis de la population locale, sacrifiée sur l'autel de la politique et du commerce réunis. Elle poussa une voix de moins en moins timide et vit peu à peu se révéler le fonctionnement d'un certain pouvoir. C'était donc ça la construction d'un grand équipement collectif, ce mélange imprévisible d'intégrité et de bassesse, d'intérêts publics légitimes et d'intérêts privés abusifs. Cette route à laquelle les associations se heurtaient était avant tout un discours, un argument dans un marchandage politique. Il était donc impossible qu'aucune des questions qu'elles posaient trouvât un commencement de réponse. Il ne pouvait y avoir de langage commun.

En ce sens, il y a eu un mirage de la voie express. Quand les uns pensaient à la vallée bouleversée par les travaux et coupée en deux par un couperet de bitume, les autres évoquaient un nouvel Eldorado et les camions du progrès venant à bout de la sale montagne. Plusieurs figures de l'action politique permettent d'appréhender cette illusion.

Construire une route est une confrontation politique. Et si la désinformation avait caché un projet suivi d'une réalisation à très court terme, mais sans cesse remis selon l'évolution de rapports économico-politiques très haut-placés, mêle les multinationales, les entreprises de travaux publics, mais aussi les rapports Defferre-Dijoud? Tout est possible.

FANTASMES

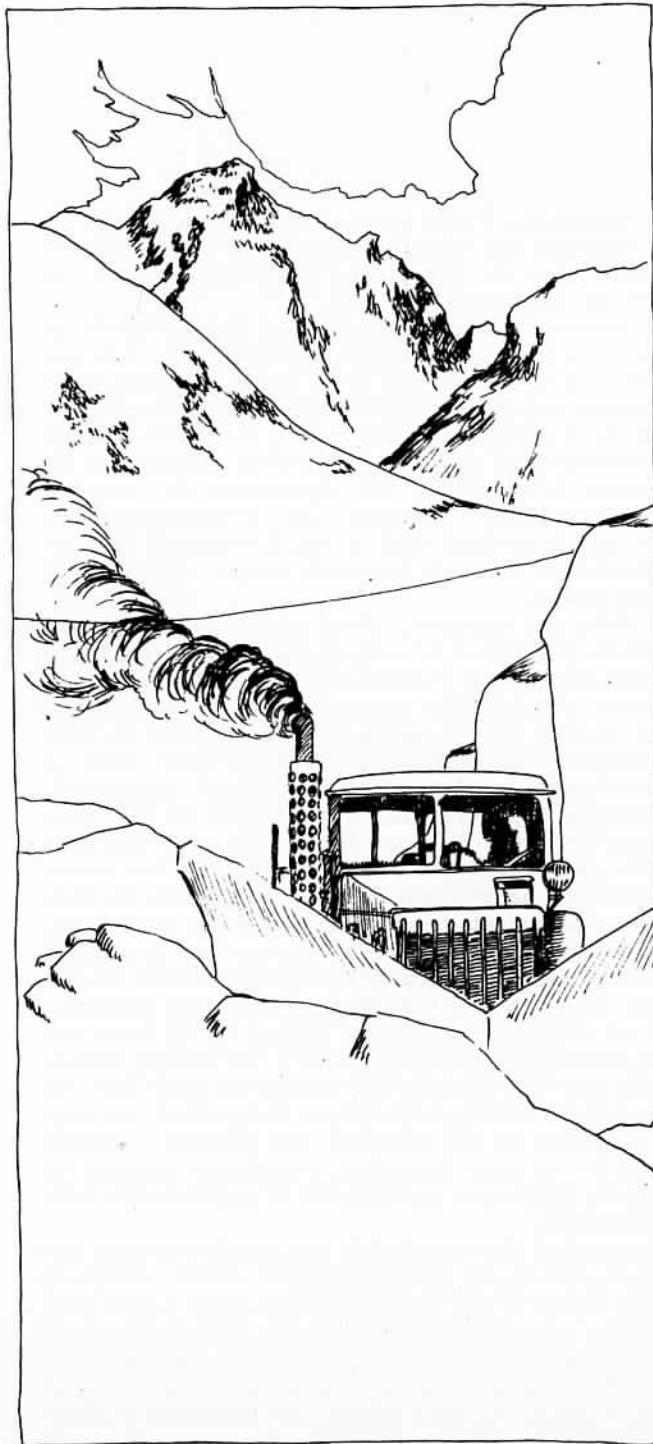


Il n'est pas trop tard pour se persuader qu'un trait sur une carte, un plan doivent moins à l'étude attentive du terrain et encore moins à l'écoute des populations concernées qu'à des influences politiques, à des intérêts spécifiques à servir, quand ce n'est pas aux états d'âmes ou au fantasmes des techniciens de quelconques bureaux ou groupes d'études.

Une des notions-cléf de ce bavardage à été le "désenclavement". Dijoud n'avait que ce mot à la bouche. Il fallait désenclaver le Briançonnais, rajeunir et élargir ses artères. De la circulation naîtraient le progrès, la prospérité et le bonheur. Depuis, il a été découvert que le désenclavement de la montagne se faisait mieux à l'aide de chasse neige, de téléphones et de services publics. Dijoud regardait sa circonscription sur une carte au 500 000^e alors que ses administrés se satisfaisaient d'une vieille carte d'Etat-Major au 20 000^e.

Du reste cette voie express, ou cette autoroute, serait une oeuvre d'art, étudiée pour la jouissance de l'automobiliste, ce poète errant des temps modernes. Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme du Briançonnais (approuvé en 1974) contient à ce sujet des improvisations brillantes. Ses auteurs, ivres des travaux de psychosociologues américains, font de l'automobiliste "un spectateur en mouvement et un spectateur actif" et de l'axe routier "la voie paysagère Sud-Européenne". Après cette spéculation esthétique hardie, il ne leur en faut pas plus pour créer la voie rapide "accélérateur de la croissance économique de la zone", "accélérateur d'échanges (touristes-marchandises) entre les deux régions frontalières". Arrivés-là, nos auteurs remettent les pieds sur terre et déplorent que "malheureusement, peu d'études sont faites sur l'impact économique d'un axe routier sur une région". C'est ce qu'on pouvait attendre d'un SDAU de bonne foi.

Un autre type d'acteur vient encore épaissir le brouillard. Il s'agit de personnalités locales qui réclament un tunnel pour eux ou pour un voisin. C'est le général Guillaume, ancien maire de Guillestre qui revendique à cor et à cri le tunnel du Col Lacroix. Ce tunnel a tous les avantages pour lui, dit le général, mais peut-être son défenseur manque-t-il de relations politiques en amont comme en aval de Guillestre? Philippe Lamour, maire de Ceillac, mais aussi président du jury du Concours d'Aménagement de Névache, veut



aussi un tunnel et une voie rapide et finalement une voie ferrée, mais pour la Clarée! Cinq articles de son Courrier du Queyras enfoncent complaisamment le clou du bon sens. Du reste, "quand on a raison, on finit toujours par avoir raison, à condition de persévérer avec obstination".

Et puis la menace de voie rapide s'est écartée sans disparaître. Une autre l'a remplacée. Tout s'y est mis, la fin du rêve de Fos, la crise pétrolière, le discours de Vallouise. La route a perdu sa valeur politico-affective. Le dernier à en parler est P. Dijoud. Dans une publication électorale, il a amalgamé la déclaration d'utilité publique d'une portion d'autoroute, au sud de Sisteron avec la nécessité, selon lui, d'une liaison rapide Marseille-Turin, par le col de l'Echelle. Mais le ton n'y est déjà plus, début 1981.

Périodiquement aussi, le Conseil Général "relance le projet de percée alpine sous le col de l'Echelle", la dernière fois en avril 1980. Quelques mois plus tôt, les élus socialistes des Alpes-de-Haute-Provence, avec à leur tête Gaston Defferre, manifestaient à Volx en faveur de l'autoroute du Val de Durance.

Pourtant une route n'est plus le projet-type qui peut catalyser les adhésions et les rejets et faire d'un petit homme l'égal d'Hannibal. Tout équipement public a une performance politique et idéologique que les notables s'approprient. Celle de la route est nulle actuellement. Elle s'est reportée sur les cathédrales nucléaires.

Mais dans une espèce d'inconscient politique et journalistique, la jacquerie contre la voie rapide est une trace vivante, annonciatrice de détonation violentes. J. Rambaud dans Le Monde (9.9.81) faisait état de l'opposition des associations de pêcheurs du Buëch aux aménagements hydroélectriques, lie cette fronde au projet d'autoroute de la vallée de la Durance. "Une affaire poussant l'autre, conclut-il, (...) il faudrait alors s'attendre à voir surgir dans ces pays calmes -Hautes-Alpes et Alpes-de-Provence- de vigoureux mouvements d'opposition".

Morceaux de bravoure

"Il faut rétablir la vérité sur ce point. Les grandes routes sous toutes leurs formes (...), sont ayant tout des oeuvres d'Etat. Leurs fins essentielles sont des fins politiques. (...) L'établissement de la route est un des indices les plus nets de la prise de possession politique du sol." J. Brunhes et C. Vallaux, La géographie de l'histoire, 2^e éd 1921.

Urbaniser tout ce qui est urbanisable.

"Elle (la vallée de la Clarée) possède aussi plusieurs sites de neige non sans valeur, tout au long de l'ubac de la vallée, et dans le bassin amont sur ses deux versants.

Rappelons qu'à l'aval, la liaison serait possible par remontées mécaniques avec la vallée de la Guisane, par les cols de Buffère et de Cristol à partir de Névache et par le col de Granon à partir de Val-des-Prés.

Enfin, le tunnel routier de l'Echelle qui relierait le Briançonnais à l'axe routier et ferroviaire Paris-Rome, déboucherait près du hameau de Salé, qui, disposant d'un excellent site, pourrait devenir une petite agglomération frontalière". P. Chauvet et P. Pons, Les Hautes-Alpes, hier, aujourd'hui, demain, Gap, 1975.

Un héros méconnu.

"Enfin, si l'on prend en compte les critères d'environnement et c'est sans doute la première fois que l'on y pense dans un ouvrage de ce genre, la comparaison est alors en faveur du Montgenèvre. En effet, les voies d'accès, dont le tracé est à peine modifié par rapport aux routes actuelles, n'introduisent aucune nuisance supplémentaire. Les plate-formes de service et les têtes d'ouvrages (au Rosier et à Cesana) semblent pouvoir s'insérer sans trop de difficultés dans des paysages par ailleurs sans grand intérêt. En revanche, le tunnel de l'Echelle pose des problèmes d'environnement extrêmement graves : d'une part, les voies d'accès et les têtes d'ouvrages risquent d'introduire des nuisances visuelles majeures dans les paysages équilibrés de la Clarée; d'autre part l'espace rural et l'écono-

mie montagnarde de cette vallée étaient restés jusque là à l'écart des diverses formes de pollution (...) et il est évident que le tunnel apportera avec lui de grands bouleversements". C. Avocat, Montagnes de lumière, Villeurbane, 1979.

Rendons hommage à la hardiesse du géographe. Parler d'environnement, en 1979, au mépris du risque, sans craindre ces inquisiteurs en cagoule qui faisaient alors disparaître, en ces années crépusculaires, les dissidents majeurs !

A lire, sur la route

Peu de textes ayant trait à la lutte contre la voie express méritent encore la lecture (l'opposition comme l'approbation étant des genres littéraires qui vieillissent vite), à l'exception de :

J. Bocognano, "Sauver la vallée de Névache?", La Montagne, 1, 1977.

E. Carles, "Les loups sont de retour", avant-dernier chapitre de Une soupe aux herbes sauvages.

W. Rabinovitch, "Alerte en Névachie", Touring, n° 871, juillet août 1975.

Sur les routes, d'une manière générale, il faut lire pour le point de vue alternatif :

Autoroute ou autres routes, par le G.A.E.R. (04190 Les Mées), janvier 1979.

technocratique :

R. Ouvrard, "Les infrastructures routières des Alpes du Sud", Le Moniteur, 14 avril 1980.

politique et idéologique :

"Les équipements du pouvoir", revue Recherches, n° 13, décembre 1973.

historique :

W. Rabinovitch, "Enclave, enclavement, désenclavement, routes, pouvoirs et domination", Passage, Cahiers de l'Alpinisme, n° 5, 1980.

"Le tunnel sous l'Echelle serait également le débouché de l'axe Marseille-Turin. Mais suppose l'aménagement d'une voie rapide dans la vallée de Névache. Le projet entraîne de fortes oppositions, exprimées au sein de deux associations qui organisent des réunions, des conférences de presse à Paris, font paraître de nombreux articles exposant les dangers courus par la vallée : destruction des terres agricoles, en contradiction avec l'encouragement officiel donné à l'agriculture de montagne, atteinte à un site admirable, étroitesse et caractère avalancheux de la vallée, peu propice à une circulation intense, par ailleurs sources de nuisances, désaccord de Bardonnèche, déjà menacée dans son tourisme par le débouché du tunnel du Fréjus."

J. Routier, Briançon à travers l'histoire, Société d'Etudes des Hautes-Alpes, Gap 1981.

François Essig, ancien patron de la DATAR, consacre un chapitre de son livre Datar, des régions et des hommes (Stanké, 1979) à cette mythologie routière qui possède tout à la fois les pouvoirs publics, les hommes politiques (de droite et de gauche) et les associations.

On peut lire notamment : "Les routes constituent aussi des axes naturels autour desquels se construit une merveilleuse mythologie qui fait rêver la province.

"Le "désenclavement" (...), c'est la liberté, l'échappée vers un monde meilleur. La route est porteur de tous les espoirs de postérité. Tout bon discours dominical, toute requête parlementaire, tout programme d'action doit donc comporter un chapitre sur ce fameux "désenclavement".

"Curieusement d'ailleurs, dans le même temps, toutes les régions de France et toutes les villes de France se forment la conviction d'être au centre ou presque de la communauté européenne".

Le tourisme

venu du ciel

Le 2 juin 1964, un petit avion survolait le Briançonnais. A son bord Maurice Michaud (dit "le dictateur de la neige"), président de la commission Interministérielle d'Aménagement de la Montagne (C.I.A.M.), une poignée de polytechniciens et autant d'ingénieurs. Le ciel doit être assez pur ce jour-là. La neige a commencé de fondre. Les zones dangereuses de la montagne où déjà les coulées sont descendues sont aisément lisibles. Le petit avion fait des boucles au-dessus des cirques neigeux. Le travail clandestin de la Commission officielle a commencé.

La première mission de la C.I.A.M. est de faire l'inventaire de tous les sites aménageables en stations de sports d'hiver de classe internationale. Maurice Michaud et son équipe travaillent à plusieurs échelles de grandeur. La petite échelle d'abord, la vue aérienne, "permet d'écarter tout ce qui ne paraît pas suffisant pour retenir l'intérêt du Département et de l'Etat", dit-il dans son rapport. Selon l'intérêt du site, l'échelle va grossissant: "pour les grands sites il y aura matière à des reconnaissances ultérieures en hélicoptère et skis aux pieds". Ces études conclues, il n'y a plus qu'à organiser l'adhésion spontanée des élus locaux et la venue providentielle d'un promoteur, quand on n'a pas sous la main un élu-promoteur. Naturellement, la plus grande partie de cet inventaire n'a pas été

suivie d'effets. Cependant, aujourd'hui encore les partisans de telle ou telle station projetée évoquent avec sérieux ces "études préalables", agréables balades en avion, en hélico ou à ski. Quelques fossiles de l'Administration tiennent encore cet inventaire pour un programme qu'ils faudra réaliser envers et contre tout.

Le mérite des extraits qui suivent est de nous montrer le regard technocratique à l'oeuvre, la description d'un pays qui n'est plus qu'un gisement, un ensemble de formes physiques enfin (l'aménageur soupire d'aise) dépourvues d'obstacles humains.

"Entre les chalets de Laval et les chalets de Fontcouverte, la vallée de Névache présente sur ses deux versants des bassins suspendus latéraux qui paraissent intéressants pour le ski. Notons que (...) ces bassins ne se raccordent pas parfaitement avec le fond de la vallée.

La partie basse étant dans l'ensemble assez raide et coupée de ressauts rocheux; néanmoins ceux-ci sont suffisamment fractionnés pour ne pas les rendre trop difficiles pour le ski. Comme pour la vallée supérieure de la Clarée, les réceptions naturelles de bassins suspendus se trouvent à des altitudes s'échelonnant de 2300 à

2400 M. Il paraît donc assez difficile d'envisager l'exploitation de ce domaine autrement qu'à partir du fond de la vallée, qui est d'ailleurs extrêmement belle et probablement suffisamment ensoleillée, puisque sa direction générale dans cette section est Nord-Sud. Comme il est probable qu'en raison de la beauté du site on trouvera un sérieux complément d'exploitation l'été, cela nous confirme dans l'idée d'une exploitation de ces bassins depuis le fond de la vallée. Cela implique toutefois, en raison de la difficulté des retours à ski (...), que les engins équipant l'étage inférieur soient pratiquement des engins d'accès, donc assez difficilement rentables. D'autre part, il ne faut pas se dissimuler qu'en raison d'un début d'exploitation estivale de la vallée, on se heurtera à des difficultés certaines au point de vue foncier.

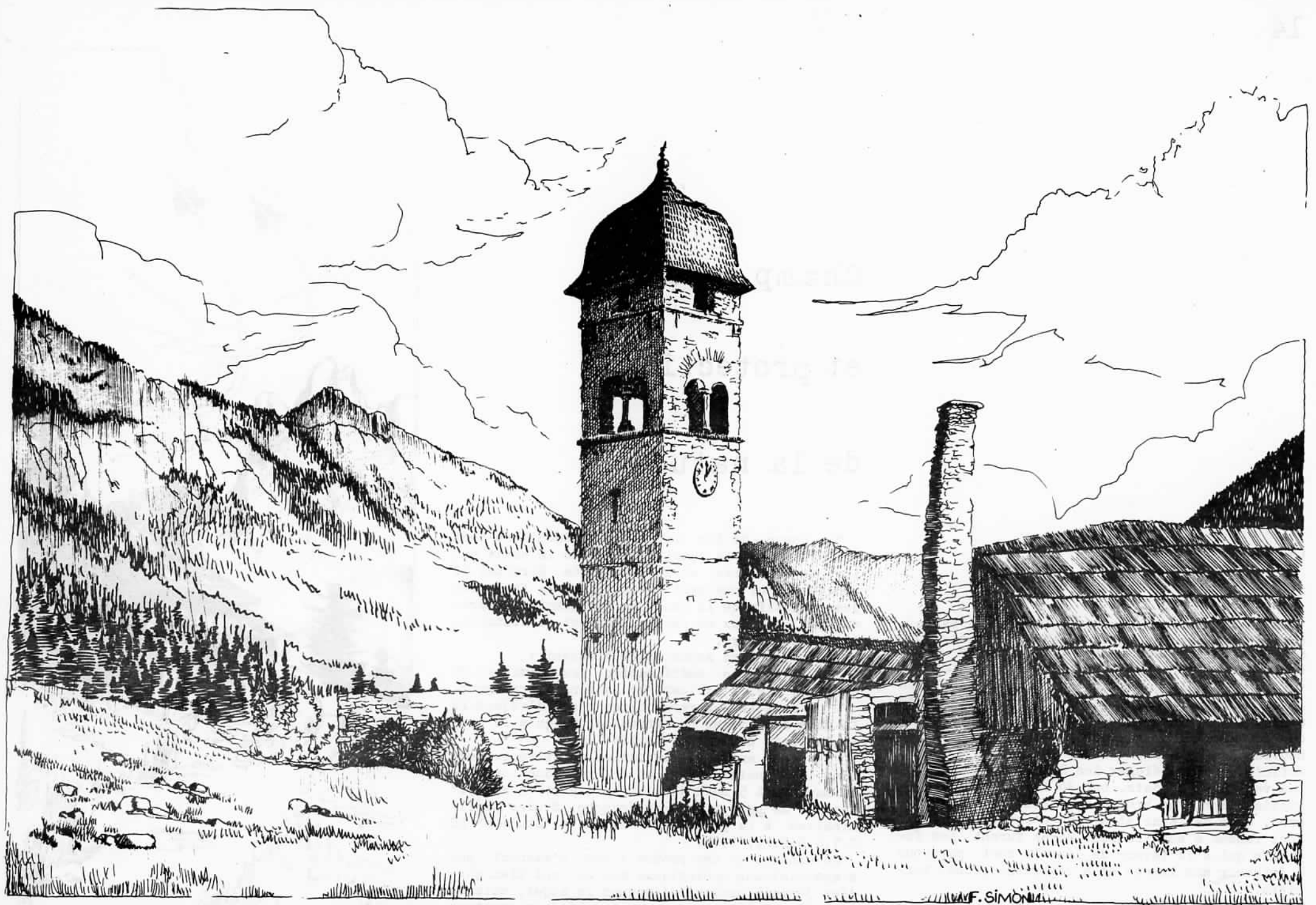
Ceci dit, il nous a semblé à première estimation que c'est vers la zone des chalets de Fontcouverte qu'on peut rassembler le maximum de retours de pistes.

Ajoutons enfin qu'il semble possible que les bassins suspendus de la rive gauche puissent déborder par les crêtes à l'Est dans la vallée du Vallon et peut-être au Nord dans le bassin suspendu de la haute vallée de la Clarée (...).

En continuant la descente de la Clarée, nous trouvons encore 3 bassins suspendus; ceux de Bufère, de Cristol et de l'Oule. Ces bassins ne nous ont pas paru sans intérêt, mais ils présentent en plus accentué le même défaut que les bassins dont nous avons parlé jusqu'alors. Ils sont coupés de la vallée principale de Névache par des pentes raides. Toutefois, une exploitation de ces 3 domaines au-dessus de ces pentes raides, c'est-à-dire à une altitude variant entre 2050 et 2150 ne paraît pas à exclure d'emblée.

Un peu plus loin sur la rive gauche de la Clarée est située la trouée du col de l'Echelle. (...) la construction d'un tunnel sous le col de l'Echelle complétant le tunnel du Fréjus est en projet. Il est bien certain que les facilités de liaison vers la France et vers l'Italie de la vallée de Névache seront à prendre en considération pour l'exploitation des richesses naturelles de cette vallée".





Gentiane XX

Ca devait arriver, avec un voisin aussi mauvais coucheur, expansionniste et annexionniste forcené. Il ne se passe guère d'année sans qu'il tente d'insinuer ses troupes dans notre dispositif qu'il semble connaître particulièrement bien grâce à ses espions. Cette fois il s'est rendu maître par surprise du fort de l'Olive. C'est la consécration pour ce fort Bastiani digne d'un nouveau Désert des Tartares. La guerre est là, enfin! Mais pour déloger les Ecarlates, les Azurs, nos vaillants soldats, ont dû faire appel à l'aviation. Après un bref mais vigoureux bombardement, ceux des Ecarlates qui n'ont pas péri se sont rendus à nos troupes. Rares furent les fugitifs qui à la faveur de la nuit sont parvenus à franchir nos lignes et à regagner leurs terriers.

(Informations aimablement communiquées par le Capitaine Drogo, le 6 septembre 1976).

Champ de tir et protection de la nature

"Le champ de tir inter-armes Rochilles-Mont Thabor englobe la quasi-totalité de la haute vallée de la Clarée et de la vallée Etroite. Il concourt pour une part importante à la faiblesse des effectifs de la faune, en troublant sa reproduction -oiseaux en particulier- et sa tranquillité -mammifères.

Il serait donc souhaitable d'obtenir:

- soit une modification des limites du champ de tir, l'excluant de la zone à protéger;
 - soit la suppression des zones d'objectifs la zone à protéger ne servant alors qu'à la mise en batterie des engins de tir;
 - soit enfin la limitation des tirs, respectant la principale période de reproduction des animaux (4 à 5 mois de l'année d'avril à août)."
- Extrait de Les vallées de Névache, Etudes préliminaires à la protection du site, Etude n° 80 C.T.G.R.E.F., 1975.

Ce constat et ces propositions n'émanent pas d'associations écologiques qui se sont bien gardées jusqu'à présent d'évoquer le sujet, mais du Ministère de l'environnement. L'Administration est bien le lieu de tous les possibles.



Aménageurs en folie

En avril 1974, un comité d'organisation composé du Salon d'Aménagement de la Montagne (le SAM qui avait lieu pour la première fois), des municipalités de Névache, Val-des-Prés, Briançon et Bardonnèche et des administrations départementales, rendait public un Concours d'aménagement de la vallée de Névache et de la vallée Etroite.

Selon Philippe Lamour, président du jury, son objet était de rendre possible "l'intervention d'une volonté organisatrice", en conciliant "la rénovation économique et la renaissance démographique de la région avec la sauvegarde de ses valeurs traditionnelles et la protection du milieu naturel et humain". La réalisation d'une voie ferrée dans la vallée et d'un tunnel sous le col de l'Echelle figuraient parmi les hypothèses de base. Dans la zone sud, il était question d'encourager conjointement l'agriculture, l'artisanat et le tourisme et dans la zone nord de rationaliser l'utilisation des pacages et des forêts, de réglementer la circulation et de constituer des réserves de nature.

Certains jugèrent ces objectifs trop modérés et constituèrent un axe politique et idéologique. Leur profession de foi est restée célèbre sous le nom de "Schéma d'intention des maires", libelle destiné à orienter le concours dans une direction unique: le tourisme exclusif et irréversible. Le "Schéma" innocemment remis aux participants au concours en même temps que le dossier officiel prônait un aménagement massif des deux vallées en stations de sports d'hiver, avec chemin de fer à crémaillère et funiculaires.



Proposition pour un ensemble hôtelier et commercial à Sallé.

La tentative de mainmise sur l'imagination des candidats était trop flagrante et les membres du jury désavouèrent le "Schéma", parce que "discutable et contestable". Les affairistes immobiliers internationaux et leurs agents locaux en furent pour leurs frais.

Finalement, 29 équipes se présentèrent et 19 projets furent retenus. Le 5 juillet 1975, les résultats furent proclamés dans un palace parisien, ce qui est hautement significatif si l'on pense que Névache n'était pas équipée de tout à l'égoût (et ne l'est toujours pas). Les projets primés étaient conformes aux options énoncées par P. Lamour. Des candidats qui ne s'en tinrent pas à ce retour au discours du maître tentèrent de se constituer en groupe de pression pour la mise en oeuvre des projets retenus, puis finirent par se lasser.

L'ensemble des travaux tomba dans l'oubli. Le projet écologique de l'association turinoise Pro Natura n'eut pas un meilleur sort que ceux qui prévoyaient un luna-park touristique.

Mais en réalité, des promoteurs ou des politiques, lesquels n'ont pas répondu aux attentes des autres? Quelques belles pages d'histoire restent à écrire à ce sujet.

Une conclusion s'impose: le matériau constitué par les 19 projets retenus appartient de droit aux habitants de la vallée et aux associations qui agissent pour son avenir.



Proposition pour un petit groupement résidentiel à Lacou Cazaban-Mazerolles, Legrand, Hardy, Wéroniak,

"Propositions pour l'aménagement de la commune de Névache",

Techniques et Architecture, octobre 1971.

Ce projet est donc antérieur au Concours.

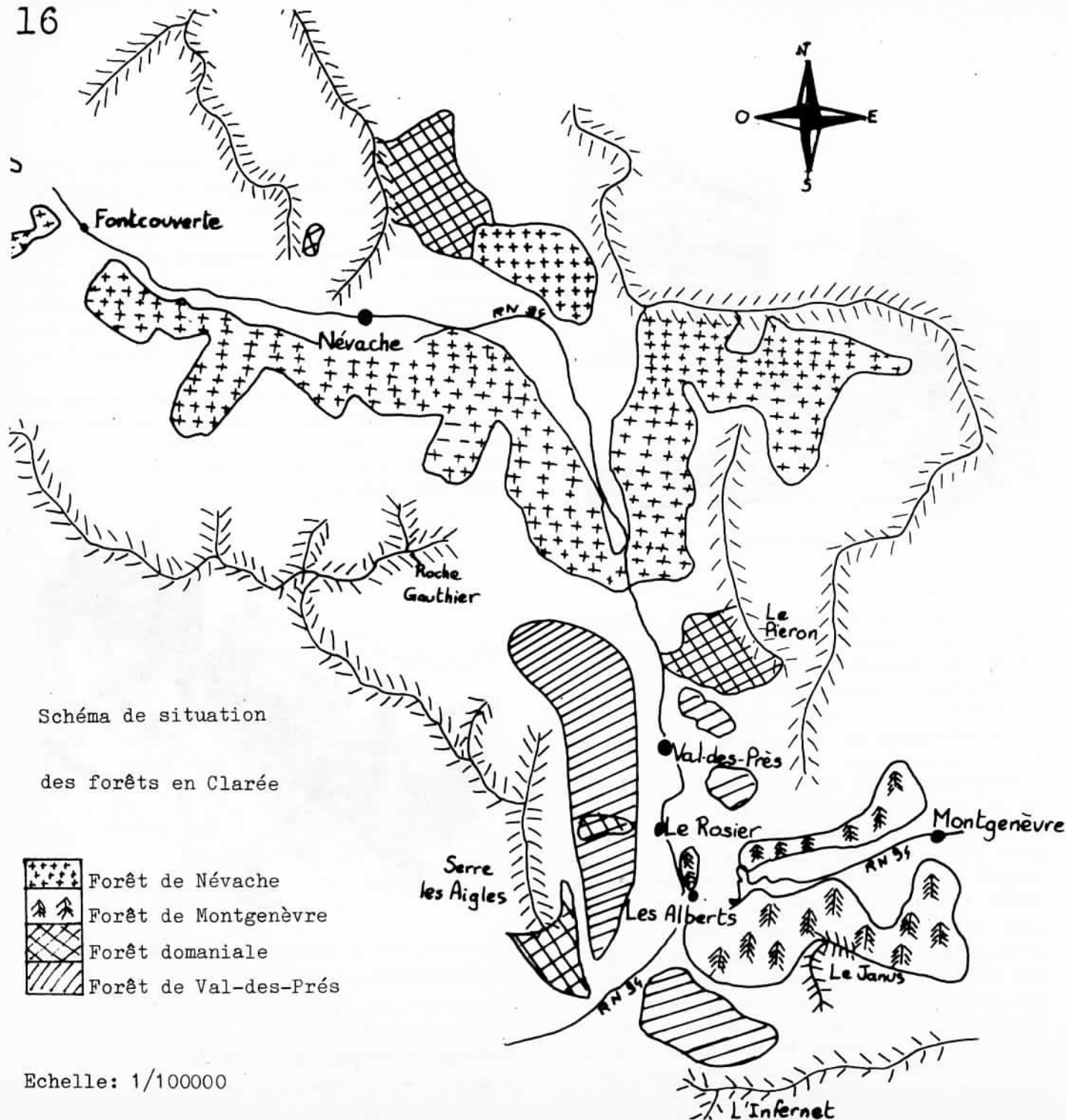
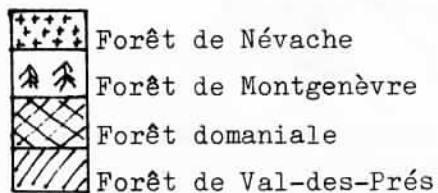


Schéma de situation
des forêts en Clarée



Echelle: 1/100000

Usage ancien et moderne de la forêt en Clarée

La vallée de la Clarée présente une caractéristique de taille: sa surface est recouverte pour 30% par la forêt.

Mais peut-on pour autant parler de richesses naturelles?

D'un point de vue arboricole, touristique et esthétique la réponse est positive: en effet la forêt de la Clarée bénéficie d'une multitude d'"essences de lumière" adaptées aux climats des Alpes du Sud. On note 46% de mélèzes, 38% de pins à crochets, 14% de pins sylvestres. Le pin cembro et le sapin sont aussi représentés.

D'un point de vue économique, la réponse est plus ambiguë car, si l'échantillon des essences est riche, la productivité de la forêt est faible. La première cause en est le climat (sècheresse, froid et longueur de l'hiver) et l'altitude (1800-1900 m en moyenne pour tous les bois de la vallée). Ces deux facteurs sont responsables de la répartition des essences dans l'espace: en effet suivant telle exposition du versant, telle ou telle espèce se développera. Ainsi on trouvera du mélèze sur les faces fraîches mais ensoleillées (Montgenèvre, Buffère, Infernet), du sapin sur les versants froids (face nord de l'Infernet), du pin sur les adrets.

C'est la commune de Val-des-Prés qui semble avoir la vocation forestière la plus marquée, en effet 38% de son territoire est boisé. Vient ensuite Montgenèvre dont une grande partie de la forêt se situe en dessous de la station sur les flancs du Janus. Névache, la commune dont l'altitude moyenne est la plus élevée, est donc proportionnellement la moins boisée.

	Forêts domaniales	Privées	Communales	Total
Névache	238 ha	1108 ha	2800 ha	4146
Val-des-Prés	323 ha	58 ha	1844 ha	2225
Montgenèvre	0	0	927 ha	927

La forêt domaniale représente 561ha situés essentiellement à Mallefosse, sous le sommet du Piéron et sous les chalets des Thurès le long du Roubion.

C'est en 1887 que l'Etat a acquis la plus grande partie de ce domaine assez fragmenté, alors qu'il intervenait depuis 1864 dans ces zones, pour restaurer et protéger les terrains de montagne.

Ces forêts assurent un rôle de protection (contre les érosions torrentielles) de la R.N.94

à Mallefosse (sauf cas de crues exceptionnelles comme en juillet 1937), à la Pinatelle peu après Val-des-Prés, au Roubion peu avant Névache. Elles protègent aussi les maisons dont l'administration a donné le permis de construire sur les cônes de déjection de la Ruine au Rosier et récemment du Roubion à Névache. Force nous est de constater que bon nombre de maisons protégées sont des résidences secondaires, les villages étant construits, du bon sens, à l'écart de ces dangers naturels.

Ce rôle de protection est capital pour la vallée: il permet de maintenir presque constamment, hiver comme été, les relations entre Névache, Val-des-Prés et Briançon. L'objectif que se fixe l'O.N.F. (Office National des Forêts) dans ces zones accidentées et difficiles est donc le maintien en l'état boisé. Seule la zone "des Combes" sous le plateau des Thurès est susceptible d'aménagement touristique (aire de stationnement, de pique-nique, 6 km de sentiers, élargissement de la route).

Ce sont essentiellement les forêts communales qui sont sujettes à exploitation. Il y a d'abord les ventes de coupes qui rapportent en moyenne et par an entre 20000 et 50000 francs suivant les communes. C'est faible et c'est beaucoup. Faible, si on tient compte du capital et de l'espace que cela nécessite (surtout dans cette région où les forêts sont clairsemées). Beaucoup car ces chiffres tiennent compte du programme de régénération de la forêt donc de coupes importantes mais qui ne dureront pas. En effet, suite à un conservatisme forestier au début du XIXème siècle trouvant son origine dans une surexploitation précédente, la forêt a été, semble-t-il, très protégée. On aboutit maintenant à un état de vieillissement de la forêt auquel il faut pallier pour éviter de la mettre en danger (ainsi on trouvera dans la forêt de Val-des-Prés des arbres âgés de 150 à 200 ans).

FORÊT



Cette sous-exploitation est probablement à l'origine du manque d'équipements forestiers (pas de maisons forestières, par exemple. Aucune pépinière pour la forêt de Val-des-Prés). Par contre, avec la mécanisation apparaissent les chemins forestiers du Granon et du Vallon qui nécessitent d'ailleurs d'être entretenus. Ils facilitent la vidange des bois coupés mais favorisent l'érosion. Nombreux restent les endroits où la vidange est malaisée, longue, parfois impossible (comme, par exemple, vers le Fort de l'Olive, versant Névache). Les systèmes de câbles ne sont pas utilisés.

Une grande partie des produits est classée en bois d'œuvre (charpente, menuiserie, objets sculptés). On compte un peu de bois d'industrie (sapin).

L'Italie reste un client privilégié: il n'est pas rare de voir la forêt totalement exploitée par un forestier italien (coupe au-dessus du Vallon).

La troisième catégorie de bois étant le bois de chauffage, son exploitation est surtout le fait des affouagistes. De toute façon, la plupart du bois est exportée de la vallée. Autrefois, la forêt constituait une activité locale importante. Les hommes s'occupaient l'hiver de divers travaux de menuiserie. Les exploitations agricoles trouvaient un complément dans le débardage des bois. L'affouage revêtait donc un caractère primordial (en plus de la source d'énergie et matériaux de construction qu'il représente). Aujourd'hui 3 ou 4 exploitations agricoles incluent des activités forestières importantes (exploitation ou sciage).

Le nombre des affouagistes a diminué: on en compte à Névache deux fois moins aujourd'hui qu'en 1900. Cette tendance doit cependant s'atténuer ces toutes dernières années à cause de la crise énergétique qui replace le bois comme combustible parfois avantageux. Mais, souvent, le lot qu'on lui attribue est vendu par le bénéficiaire à un des quelques exploitants de la vallée. Ce mouvement d'offre et de demande est parfois si important qu'il influe directement le jeu du marché des coupes. Les exploitants forestiers ainsi sûrs de leur approvisionnement refusaient de

prendre des coupes au prix qu'en proposait l'O.N.F. C'est une raison pour laquelle l'O.N.F. devient hostile à l'affouage et tente dans la vallée de la Clarée (comme ailleurs dans le Briançonnais) de réduire son importance.

Le droit de pâture a souvent provoqué, de même, des différends entre l'administration forestière et les habitants. En 1885, les habitants de Névache laissaient paturer en forêt 400 bovins et 1500 ovins. Aujourd'hui le problème ne se pose plus ou de façon beaucoup moins cruciale, compte tenu du nombre restreint d'animaux.

Le droit de chasse est maintenu; on poursuit le lièvre, le chamois, le coq de bruyère...

Mais, en dehors du rôle de protection, de production et de milieu naturel dont l'habitant tire profit, la forêt est aussi un élément du paysage qui ferait incontestablement défaut au tourisme.

Ainsi à Montgenèvre 134 ha sont considérés



comme zone "récréative". Ils supportent les équipements sportifs (ne sont pas pris en compte les "hors cadre", c'est-à-dire si clairsemés qu'il est ambigu de parler de forêt).

Par ailleurs les campings de Val-des-Prés et des Alberts sont sous le couvert des plus beaux arbres des communes.

A Névache, le plan d'aménagement de l'O.N.F. prévoit qu'aucun "équipement ne saurait être envisagé en dehors de l'équipement pastoral ou touristique", notant au passage que "des remontées mécaniques ne sauraient affecter les surfaces importantes de forêts. La vocation touristique des forêts en amont de Névache est reconnue de tous, les premiers étant les touristes plantant leurs tentes chaque été de Lacha à Laval.

Et qui saurait mieux reproduire les magnifiques couleurs d'un mélèze sous le soleil d'automne qu'une agence de voyage ou une publicité immobilière ?

C'est là encore une conséquence de la cohabitation de deux activités différentes dont l'une domine l'autre.

En effet, la vallée a beaucoup de forêts et même si ces forêts ne sont pas très productives, elles pourraient constituer, comme complément de l'agriculture, une activité faisant vivre plus de deux exploitants et un scieur comme c'est le cas actuellement. Mais aujourd'hui, les bois exploités, sont débordés par des exploitants équipés venant d'ailleurs. La seule exploitation locale ne concerne que trois familles.

Aujourd'hui on a découvert et utilisé la vocation touristique de la forêt qui permet au paysage de conserver son originalité.

Alors les coupes deviendront-elles un sous produit de l'activité forestière dont le rôle (comme celui de l'agriculture) est de préserver l'habitat et de favoriser l'activité dominante qu'est le tourisme ?

Marc PASCAL

Sources:

"Plans d'aménagement" pour la vallée de la Clarée, O.N.F.

Enquête communale 1970

Concours d'aménagement de Névache, SAM, 1974

La forêt, le capital

L'abandon des activités extra-agricoles est dû à l'inéluctable absorption du système agraire traditionnel par le système capitaliste. Le seul élément de l'ancien système ayant permis l'insertion de certains agriculteurs-entrepreneurs dans le nouveau, c'est l'exploitation des forêts. C'est ce travail qui produit l'accumulation d'argent indispensable à l'émergence dans le nouveau système d'acteurs économiques pourtant portés par l'ancien. Là où il y a dynamisme économique dans la vallée, on peut dire en bref : cherchons le bois !

Mais évidemment l'accumulation due à l'exploitation du bois ne suffit plus depuis à porter l'innovation. L'agriculture est à son tour menacée. Sa survie suscite beaucoup de convoitises. Les aides qui lui sont prodiguées ont des motivations idéologiques et politiques et non pas économiques et techniques. Une classe de notables départementaux à ambitions nationales a réussi à faire ces dernières années de l'agriculture de montagne une construction idéologique et donc susceptible de se dissoudre comme un nuage de fumée.

Parmi les activités artisanales des agriculteurs de Val-des-Prés, la coupe et le travail du bois jouent un rôle très spécifique. En effet, bien que la forêt appartienne à la commune, et que la répartition des lots de bois se fasse par affouage, le bois est l'objet d'échanges marchands, pour lesquels la région exerce un monopole, n'est pas soumise à

concurrence. L'exploitation du bois n'est donc pas ruinée comme les autres artisanats et elle est le lieu essentiel d'accumulation d'argent dans la commune.

La forêt couvre 1850 ha, de propriété essentiellement communale. Elle est composée de 20% de mélèzes, 25% de pin sylvestre, 45% de pin à crochets, 10% de sapin. Elle est de bonne qualité, sans être exceptionnelle par rapport aux autres forêts briançonnaises. Sa productivité varie de 0,5 à 1,5 m³/ha.

De 1850 à 1906, nous avons relevé une moyenne de 850 m³ de bois exploité par an, dont plus des 2/3 en affouage, soit 5 à 6 m³ par famille environ.

Comme l'alpage, la forêt est essentiellement collective. Il y a très peu de parcelles privées et celles-ci doivent être probablement d'anciennes parcelles défrichées retournées à la forêt après abandon.

Le pouvoir sur l'exploitation du bois est donc communal. La forêt est soumise au régime forestier depuis la Révolution. La quantité de bois devant être coupée dans l'année est répartie en lots d'affouage, et, s'il reste des coupes, vendue au profit de la commune, à des exploitants de bois italiens.

La quantité de bois délivrée en affouage correspond originellement au bois nécessaire à l'entretien de la famille, bois d'oeuvre pour la construction et l'entretien des charpentes, des planchers et des toits, bois de chauffage pour l'hiver. Cette quantité est donc relativement constante (4 m³/an ?).

Au milieu du siècle, l'importance de la population (environ 150 ménages) fait que tout le bois exploitable est utilisé

en affouage. Le fait que, à la fin du siècle, il y ait opposition entre les Eaux et Forêts et la commune sur la quantité de bois à exploiter, cette dernière se refusant à une exploitation "suffisante" d'après l'administration, pour le bon renouvellement de la forêt, traduit probablement une relative surexploitation de celle-ci au début du XIX^e siècle, dont le souvenir est resté chez les agriculteurs. Or, la diminution de la population, et donc du nombre de lots d'affouage, permet l'augmentation des coupes de vente et de la quantité des lots d'affouage entre 1850 et 1900. Ceux-ci représentent donc plus que la couverture des besoins propres de l'affouagiste et dégagent un surplus plus susceptible d'être vendu, d'autant plus que fagots et pommes de pins étaient déjà vendus à Briançon aux boulangeries. La valeur du bois comme marchandise s'affirme donc.

D'autre part, l'exode rural crée une situation nouvelle. Un certain nombre des familles qui "disparaissent" gardent probablement leurs lots d'affouage un certain temps. Nombre d'exploitations ne comportent plus que les vieux, les jeunes ayant émigré, et ne peuvent plus aller exploiter leur lot.

L'impossibilité pour les ayant-droits d'exploiter leur lot et l'appréciation de la valeur marchande du bois créent les conditions de l'accaparement par quelques-uns de l'exploitation du bois. Celui qui a droit à son lot, mais ne peut l'exploiter, le "cède" à un autre, qui l'exploite et en garde le produit commercialisable, contre de menus services au possesseur théorique (fourniture de fagots, reconstitution de la réserve de chauffage etc.).

Nous ne savons pas s'il y a eu lutte pour la récupération de ces lots. Quoi qu'il en soit, l'affouage, destiné à la couverture des besoins familiaux, tandis que le surplus appartient à la commune, est ainsi détourné de son objet, et devient le moyen d'une exploitation marchande pour trois ou quatre agriculteurs; ceux-ci se groupent vers 1890 pour racheter un ancien moulin à farine fermé et le transforment en une scierie qui fonctionnera jusqu'en 1905. Sont ainsi parfois rassemblés jusqu'à 15 ou 16 lots par exploitants.

Il semble que ce soient des agriculteurs modestes qui aient accaparé ces lots. Les moyens dont ils ont disposé pour ce faire nous sont inconnus, sinon que la possession du matériel nécessaire à l'exploitation du bois (notamment de chevaux) et la disposition d'un temps libre assez grand soient indispensables.

De toutes façons, devant l'impossibilité d'accumulation proprement agricole, le manque de houille, et la ruine des artisanats, c'est là la seule source d'accumulation dont aient disposé les habitants de Val-des-Prés dans la seconde moitié du XIX^e siècle, et le bois tient donc une place qualitative prépondérante dans l'activité économique de la commune, qui se traduit par une grande importance dans la mémoire des habitants actuels.

Cependant, étant donné le caractère communal de la forêt et la redistribution périodique de ses produits, son accaparement est suffisamment freiné pour que ne puisse se développer une importante industrie du bois, l'approvisionnement à bon marché que constitue l'affouage n'étant pas assuré.

"L'exploitation forestière me fait peur"

Entretien avec Monsieur PONCET, ingénieur des Eaux et Forêt en retraite.

Transhumances: N'y a-t-il pas contradiction entre le travail de restauration des terrains de montagne engagé par l'ONF et l'exploitation presque sauvage que l'on constate parfois?

A. Poncet: La vallée de la Clarée comporte 561 ha de forêt domaniale classée en forêt de protection. Le maintien de la végétation protège de l'érosion torrentielle, des avalanches, etc...

Le reste de la forêt comporte des coupes vendues aux exploitants forestiers pour qui le débardage (c'est-à-dire la descente des bois jusqu'au lieu de chargement) doit coûter le minimum. Alors souvent, l'exploitant taille lui-même ses pistes de débardage à coup de bull sur le trajet le plus court. Avant, on travaillait avec des chevaux, le travail était fait plus proprement, sans dégradation du couvert végétal. De nos jours, les tracteurs forestiers se jouent des fortes pentes et exigent de larges pistes de trainage, ouvrant la voie au ruissellement érosif, si des dispositifs de protection ne sont pas mis en place et entretenus.

Il y a en effet contradiction nette entre le travail de restauration et cette dégradation.

La technologie est mal adaptée, la main d'oeuvre n'est pas qualifiée: débarder un tronc, ce n'est pas facile surtout en montagne. Une formation professionnelle à ce dur travail est nécessaire. Elle est pratiquement inexistante en France.

Tr: L'hélicoptère n'est-il pas un outil adapté au débardage?

A. Poncet: Si, l'hélicoptère, c'est bien mais c'est cher. Il ne peut donc s'adapter que pour les bois de qualité. Ainsi la logique d'un tel débardage n'est plus l'assainissement mais, au contraire, on trie et on laisse les bois les plus vilains!

On n'utilise pas assez les systèmes de cablage suisses et autrichiens. Aujourd'hui les exploitants ont trop souvent carte blanche pour extraire, alors on blesse la forêt et on pollue les eaux. Il faut développer la formation d'ouvriers d'exploitation forestière et les modes de débardage adaptés aux pentes de nos montagnes.

Le premier problème forestier en montagne, c'est celui du débardage.



"Une Soupe aux herbes sauvages":

bilan d'un succès

Le livre a connu le succès que l'on sait, consacré par l'édition en livre de poche. On a parlé d'une adaptation cinématographique. Grâce à lui des milliers de personnes connaissent maintenant la vallée de la Clarée.

Localement, on l'a déjà dit, le livre n'a pas fait l'unanimité, c'est le moins qu'on puisse en dire. Et cela semble justifié. Le chapitre intitulé "Trois histoires plus une" a été particulièrement incriminé, pour ce qu'il révélait de la vie privée de gens vivants parfaitement reconnaissables.

Il faut replacer ce phénomène de l'édition dans son cadre: on est en 1978, au plus fort de la sinistrose giscardienne. Le monde industriel est malade. Giscard lui-même propose un écologisme d'Etat et tente de "regarder la France au fond des yeux". Il convient de dépayser les gens, de leur offrir à voir et à lire un monde passé, historiquement beaucoup plus dur que le monde moderne, mais redessiné, coloré, séduisant, où les bons moments l'emportent finalement sur les dures épreuves. Des dizaines de livres sortent à propos pour refléter ce passé pastel, où pourtant les chômeurs se pendaient déjà, raconté par des personnages passionnés et authentiques.

Il y a donc eu cette mode. Il y a eu aussi les hommes qui la font et la mise en condition du consommateur. Pour obtenir un produit conforme à la mode, on a abusé d'Emilie. "On?" Son coauteur et son éditeur. Elle, elle racontait sa vie, de bonnes histoires et de moins bonnes. Eux, ils guettaient le croustillant, le fait divers, le morbide. Elle parlait finalement sans savoir

qu'elle avait affaire à des escrocs intellectuels qui allaient la laisser choir sitôt le manuscrit remis, avec quelques droits d'auteurs pour occuper sa solitude et sa mise à l'écart par le village.

Avec la Soupe aux herbes sauvages, l'éditeur a vendu la mémoire populaire de Val-des-Prés, comme s'il s'était agi de savonnets ou de pâtes aux oeufs, c'est-à-dire avec le plus grand mépris pour l'auteur et le sujet du livre, la population.

Ce genre de pratiques d'édition a été la contrepartie "littéraire" du bluff giscardien appelé "politique de la montagne". L'éditeur Simoën a parfaitement joué son rôle de flic dans l'économie culturelle du moment.

Tout ça n'est pas ce que souhaitait Emilie. A-t-on tenu compte de ses remarques pour l'établissement du manuscrit définitif? N'a-t-on pas profité de sa faiblesse physique?

Ce qui est vrai, c'est qu'on aimerait encore entendre parler Emilie, l'entendre raconter l'histoire du musicien poursuivi par les loups, l'entendre donner de la flamme à la revendication anarchiste, sa voix suffisait. Il n'y avait pas besoin de celle des faiseurs de fric.

Ceux-là ont donné aux médias un produit ambigu ni description exacte d'un monde passé, ni promesse d'un monde à venir. Ils ont agi en voleurs d'images, voleurs de culture. En ouvrant au monde le secret d'un petit nombre, ils ont contribué à urbaniser la campagne. Les technocrates leur en sauront gré.

**M
O
T
S**



Bibliographie de la Clarée

Les ouvrages (livres et articles) concernant la vallée de la Clarée sont rares et généralement difficilement accessibles ailleurs que dans les bibliothèques.

Sur la vallée dans son unité géographique, citons :

- Pierre Guiter, La Névachie. Vallée de la Clarée. Vallée Etroite, Edité pour le Concours d'aménagement de Névache, S.A.M., 1974, 88 pages, photos et cartes.

- Les vallées de Névache, études préliminaires à la protection du site, C.T.G.R.E.F., Etude n° 80, 1975.

Sur Névache, particulièrement :

- Henri Rostolland, Névache et la vallée de la haute Clarée, Gap, 1930.

- Serge Bouquier, Guide historique et touristique de la vallée de Névache, Montpellier, 1970 (actualisation et compilation du livre de Rostolland).

- Abbé Louis Romagne, Eglises et chapelles de Névache, Lyon, 1980.

Sur l'architecture de l'ensemble de la vallée :

- Construire en Clarée, Département des Hautes-Alpes, 1976. Explique bien les principes de l'architecture traditionnelle et le fonctionnement de l'habitat : village permanent, chalets d'alpages, etc.)

- Bruno Queysanne, "Les chalets alpins de la Clarée", Combat Nature, 26, Novembre 1976.

- François Fray, "L'habitat traditionnel dans la vallée de la Clarée", Le Monde alpin et rhodanien, 1978, 1-2, Page 203 à 246.

Sur l'espace pastoral, les forêts :

- A. Poncet, "L'abandon des chalets et l'évolution des méthodes d'exploitation pastorale en Briançonnais", Bulletin de la Fédération Française d'Economie Montagnarde, n° 18, 1957-1958.

- J. Florent, "L'aménagement des forêts dans le cadre du parc de nature de la haute vallée de la Clarée", Bulletin de la Fédération Française d'Economie Montagnarde, n° 18, 1967-1968.

Sur la géologie :

- Hugonin et J.M. Saccone, Les Conditions géologiques d'un aménagement régional : la vallée de Névache (A.H.), Thèse de 3^e Cycle, Grenoble, 1976.

- J.P. Blais, "Comportements hydrogéologiques des différentes formations géologiques du bassin versant de la vallée de la Clarée (Hautes Alpes)", Revue de Géographie alpine, 1979, 2.

- B. Tissot, "Etude géologique du Massif des Cerces", Travaux du Laboratoire de Géologie, t. 32, Grenoble, 1954.

Divers :

- Claude Courchay, "Vétérinaire en altitude" Le Monde dimanche, 16 mars 1980.

Passage

Les clubs d'alpinisme sont au centre du 6^e Passage. Comment sont-ils parvenus à transformer une passion en institution ? Comment ont-ils détourné le désir pour le compte d'une guerre, d'une idéologie ou d'un appareil bureaucratique ? Comment sont-ils devenus des appareils d'Etat ?

On parle aussi des clubs américains, allemands, autrichiens et chinois. A noter un article qui aborde un thème souvent évité : le bénévolat.

Passage : BP 148, 75226 Paris Cédex 05

Novel Temp

Novel Temp, quaderno di cultura e studi occitani alpini, est publié par l'association Soulestrelh, à San Peire, au pied du col Agnel. Le champ choisi par la revue, qui en est à son seizième numéro, est très large. Les articles sont en italien et en occitan. On traite de préhistoire presque dans chaque numéro, souvent des danses traditionnelles, de la musique et des instruments anciens, de littérature, de linguistique et de toponymie, mais aussi d'économie. Citons à ce sujet un article sur l'hémorragie de l'épargne d'un pays de montagne dans le numéro 15 et un autre intitulé "Montagne et sous-développement" dans le dernier paru (16). La revue fait en outre la recension systématique de ce qui paraît à propos des vallées vaudoises.

L'adresse est Piazza della Vittoria, 29, 12020 San Peire, mais on peut s'abonner en France, pour 40 francs, en écrivant à Philippe Martel, 97 rue de Charonne, 75011 Paris.

TRANSHUMANCES

Le numéro 14 de Transhumances sera consacré aux stations de sports d'hiver, sous tous leurs aspects. Impact sur l'économie, l'environnement ; les types de relations sociales et humaines induites par les stations. Toutes les contributions, les petites histoires comme les grandes, seront les bienvenues.

Evolution du pouvoir local à Val-des-Prés

Son évolution est celle des diverses phases de la transformation du village. Il existe une opposition politique marquée entre la Vachette et les autres hameaux, cette opposition recouvrant en bonne part les divergences d'intérêt entre commerçants et agriculteurs.

Entre 1959 (?) et 1972, le maire est un éleveur moderniste. Son élection correspond à l'espoir de redémarrage de l'agriculture par la mécanisation. A cette époque sont faites les tentatives de remembrement, un essai d'implantation touristique sous le contrôle de la commune, etc. Vers 1965, deux bergeries sont construites avec la DDA, etc. Mais, outre les conditions économiques, les conditions politiques locales ne sont pas favorables à cette évolution:

- les gros élevages de Val-des-Prés sont des exploitations de taille moyenne, la différence entre petits et gros est faible. Il n'y a pas de clivages politiques et économiques très nets. Les tentatives modernistes se heurtent aux petits exploitants-salariés, assez puissants pour les faire échouer. A notre sens, cela explique en partie le maintien du troupeau d'estive collectif, qui permet aux petits éleveurs d'inalper quelques bêtes tandis que les inconvénients en sont vivement ressentis par les "gros".

- si les agriculteurs modernistes sont en position relativement favorable par rapport aux petits paysans, ils sont par contre impuissants sur le commerce, les marchés, etc, et ne sont donc pas à même de profiter des retombées du tourisme. Aussi leur pouvoir s'effrite-t-il, sans trouver de substitut local.

En 1972, le maire démissionne, pour se faire remplacer par un maire étranger au village, représentant plutôt les intérêts touristiques et commerçants. Il démissionnera en 1976 devant l'hostilité de nombre d'habitants à son action, spécialement des agriculteurs.

La dégradation de l'agriculture et l'impuissance à l'enrayer sur le plan local devant l'affrontement d'intérêts plus forts dans la région provoque, depuis la guerre, une désaffection par rapport au pouvoir local. Est maire celui qui acceptera de l'être, la mairie n'est pas considérée comme un lieu d'où l'on peut avoir une action efficace. Les conflits et affrontements locaux sont considérés comme mineurs devant la disparition qui les menace tous.

Cette démission collective devant le pouvoir local, qui traduit l'impossibilité d'agir efficacement pour la sauvegarde de l'agriculture au niveau communal est un frein supplémentaire à toute recherche de solution.

POUVOIR



Le rôle du tourisme à Val-des-Prés

En l'absence d'un développement industriel récent, depuis la disparition des industries de tissage ou charbonnières en 1930, le tourisme joue un rôle central dans la transformation de l'agriculture, comme seule alternative économique, bientôt essentielle. C'est dans la spécificité de sa présence à Val-des-Prés, son action sur la société locale, elle-même peu différenciée, qu'il faut chercher les causes de la permanence d'une agriculture locale.

La situation de Val-des-Prés par rapport au tourisme est très spécifique. D'abord, il n'existait jusqu'à très récemment, aucune activité touristique sur le territoire de la commune, ce qui est unique dans la région. Aussi n'a pu se développer aucune accumulation sur cette base. Le phénomène courant d'investissement de petits capitaux dans des hôtels ou des commerces par les gros agriculteurs des stations de la première génération (intégrées au vieux village) n'a pas eu lieu après la guerre comme dans la Guisane. Les paysans n'avaient donc pas d'autre alternative locale que l'agriculture, et les capitaux qu'ils pouvaient avoir ont été consacrés à la modernisation de l'exploitation, après avoir tenté plusieurs essais d'implantation d'installations touristiques à partir de 1960 (station de ski au Granon, lotissements en chalets, etc.). Ces petits capitaux ont pu, ailleurs, être investis dans le tourisme, en profitant d'une rente de situation, mais ne pouvaient concurrencer les entreprises spécialisées dans des investissements extérieurs à leur lieu

d'origine.

L'impossibilité de la fuite de cet argent vers une activité non agricole plus rentable est donc une spécificité majeure de Val-des-Prés.

Par contre, si le capital ne pouvait trouver à s'utiliser avec plus de profit la proximité de la station de ski de Montgenèvre et de Briançon vont permettre aux agriculteurs de trouver un travail saisonnier compatible avec leur travail, qui palliera à la dégradation du revenu agricole.

Cette station, créée en 1906 (une des plus anciennes de France), prend une première extension en 1936, puis une seconde en 1958, sous le contrôle d'une grande



famille de Briançon. La désertification de Montgenèvre posant à la station des problèmes de main d'oeuvre, en 1958, plusieurs petits agriculteurs de Val-des-Prés sont embauchés à la construction d'une télécabine. Ils deviendront ensuite salariés permanents de la station. Peu à peu, tous les agriculteurs du village viendront à leur suite travailler l'hiver aux remontées mécaniques, perchman ou dans les services d'entretien. Mais aucun d'entre eux ne possède d'intérêts dans la station.

L'embauche dure du 15 décembre au 15 avril. Retraite et congés sont assurés sur vingt ans, le salaire est de l'ordre du SMIC.

Pour la station, le maintien de ces agriculteurs présente un intérêt évident. Leur double activité lui permet de payer des salaires très bas, d'avoir une main d'oeuvre "honnête et travailleuse", et surtout peu revendicative (la conscience syndicale est inexistante et les agriculteurs ne s'intéressent qu'au montant absolu de leurs rémunérations, indépendamment du travail effectué, comme en témoigne leur hostilité à la récente limitation des heures supplémentaires). On voit donc comment la combinaison de l'absence d'implantation touristique locale et de la présence proche d'installations a été pour beaucoup dans le maintien de nombreux agriculteurs, réservoir de main d'oeuvre peu qualifiée pour la station, dont la reproduction partielle auto-assurée est un gage de bas salaires. Les agriculteurs, placés devant l'érosion de leur revenu agricole, ou pour les plus gros, devant la nécessité de trouver des revenus à investir dans l'exploitation, ont donc répondu par un surtravail croissant, qui, bien souvent correspond à une double journée effective de 15 heures de travail.

En 1967, s'est installé dans la commune un centre de rééducation d'enfants d'origine mosellane, sur un terrain acheté à la commune (C.A.P.A.). Ce centre procure un certain nombre d'emplois aux femmes de Val-des-Prés (une demi-douzaine). Bien que sans incidence directe sur la vie économique de la commune (approvisionnement dans des grandes surfaces, activités tournées vers Briançon) ce centre a été à sa création, un facteur de maintien de jeunes agriculteurs par le travail qu'il procurait aux femmes. Il a d'autre part une importance sociale par le nombre d'habitants qu'il ajoute à Val-des-Prés, procurant à la commune des subsides supplémentaires, et envoie quelques enfants à l'école communale, ce qui assure son maintien. Mais sa vie reste extérieure au village et il n'y fournit pas d'emplois qualifiés.

La proximité de Briançon assure certains emplois dans des établissements climatiques ou à la Régie municipale. L'essentiel des habitants de la Vachette y travaillent.

Enfin le développement des constructions à usage touristique procure des emplois dans le bâtiment et les industries annexes, toujours saisonniers et peu qualifiés.

Le développement touristique, s'il est donc un des facteurs de maintien de l'agriculture locale, sans pour autant bénéficier aux agriculteurs, par ses conséquences est une des conditions de sa disparition. Le tourisme de montagne qui s'adresse plutôt à des couches aisées de la population (orientation voulue à Briançon), formant un contraste important avec les populations locales, a de multiples influences:

- la structure commerciale afféran-

te au tourisme s'est développée. Les commerçants s'implantent et proposent des produits d'une façon qui a peu à voir avec les besoins de la population permanente. Les prix très élevés dans la région (20 à 30 % supérieurs à la région parisienne) sont une conséquence directe du tourisme de luxe.

- l'arrivée des touristes modifie les habitudes et les aspirations des agriculteurs, notamment pour l'obtention de loisirs, ce qui les incite à abandonner leur métier.

- indirectement, le développement de Briançon comme centre de loisirs et de soins a une incidence importante sur la région (écoles, services etc.) et a tendance, dans son orientation actuelle, à exclure les habitants les plus démunis.

Les agriculteurs accueillent les touristes sans animosité ni intérêt particulier. Les inconvénients concrets (du type tentes dans les prés non fauchés) sont compensés par de petites recettes, et la venue de citadins forme un contraste agréable avec l'isolement hivernal.

En fait, le développement touristique, n'ayant pas été de leur fait, n'est d'aucun intérêt pour les agriculteurs; l'implantation récente d'une piste de ski de fond, si elle profite essentiellement à la ville de Briançon, permettra peut-être le développement de quelques gîtes ruraux, pour les agriculteurs disposant du capital nécessaire. Mais globalement, ce développement se fait en dehors d'eux et ils le subissent:

- les réglementations qu'induit le tourisme sont très souvent un frein au développement agricole. Les agriculteurs ne peuvent construire des bâtiments né-

Suite et fin page 26

FOURISME



Camping à Névache

Névache ne possède pas de terrain communal d'une superficie suffisante pour y organiser un camping. Afin que le passage touristique des campeurs se manifeste tout de même par une retombée économique, il a été créé en 1974 une association (loi 1901) dont le but est de réglementer le camping sauvage, jusqu'ici uniquement pollueur et consommateur d'espace.

Cette association regroupe la presque totalité des propriétaires des 22 hectares sur lesquels le camping sauvage mais réglementé est autorisé. L'association met en place un bureau d'accueil (un emploi saisonnier à temps partiel) et em-

Suite de la page précédente

cessaires, parce qu'inesthétiques, le fumier gêne les touristes, les animaux ne peuvent plus circuler sur la route, etc. Ceci est particulièrement sensible à Val-des-Prés du fait de l'importance du tourisme d'été, au moment des grands travaux agricoles.

- les résidences secondaires sont très dangereuses. Elles font monter les prix des terres et occupent les meilleures parcelles agricoles. L'enclosure des jardins pose des problèmes de droit de passage etc.

P. J.

ploie un garde champêtre. Le campeur désirant s'installer passe par le bureau d'accueil et verse 28 francs par tente et par semaine. Le seul service assuré est le ramassage des ordures.

Une part de l'argent revient à la commune en paiement de la collecte d'ordures et l'autre est répartie entre les propriétaires.

Si la solution associative est prometteuse, on peut regretter que d'autres services n'aient pas été développés: douches, W.C., épicerie ambulante, etc. La rémunération de ces services compenserait en partie l'usage social de l'espace ainsi que son usure. Actuellement, la solution adoptée apparaît comme une défense plutôt qu'un accueil. Des effets écologiques et économiques sont inévitables. Le genre humain est ainsi fait qu'il ne libère jamais ses tripes deux fois au même endroit: la pâture, la fauche du foin ou la promenade deviennent périlleuses. Le camping sauvage, même réglementé ne peut empêcher la saturation de l'espace. Le campeur est un être motorisé qui voyage avec ses provisions ou achète à Briançon, là où il trouve mieux son compte. La vallée n'est alors plus que l'habitat d'une population qui réserverait tous ses échanges économiques pour l'extérieur.

Les tares du camping sauvage ne sont pas épargnées aux résidents permanents. Un camping communal ou des campings privés à la ferme sont donc indispensables. L'exemple du camping de Val-des-Prés est positif à cet égard. C'est un réel revenu pour la commune, qui chaque année en complète l'équipement.

territoire

à prendre

Territoire à Prendre, revue du groupe Information-Aménagement (GIAM de Toulouse) fait le bilan de deux ans d'existence. Au sommaire du n°9 (novembre 81) Golfech, les propositions des paysans pour un développement économique et social du Larzac, le projet alter du PSU en Midi-Pyrénées. Un article retient particulièrement notre attention. Il décrit les acteurs d'une décision de déviation routière. Pourquoi par ici plutôt que par là? Pourquoi même une déviation?

Extrayons aussi du numéro de cet été (7/8) trois articles, "l'autoroute et les paysans" (les paysans face à l'autoroute des Deux Mers), "Au Sénégal, apparition du tourisme rural" et "l'industrie en milieu rural: une expérience gervoise, la Scéraflax à Vic-Fézensac".

On s'abonne pour 4 numéros (25 francs) auprès de C. Béringuier, CCP Toulouse, 363312 W Toulouse.

L'adresse de T.A.P. BP 14, 31170 Tournefeuille.

Les Perchmen

Court-métrage couleurs en 16mm

Durée: 10mn

Lieu de tournage: Val-des-Prés et Montgenèvre.

Chronique de la vie des hommes-perches ou "employés des remontées mécaniques." Le jour est mal réveillé quand passent les "navettes" de ramassage des ouvriers. On dort encore ou on parle du temps qu'il fait ou qu'il va faire. Les roues des téléskis commencent à tourner et le perchman attend dans sa cabane, lieu de chaleur pour l'homme et poumon électrique de la machine. Les touristes passent et repassent devant la cabane et son habitant solitaire, montent et descendent. Les héros costumés se bousculent. Des drames se jouent dans cette répétition. Le manège dure jusqu'au soir, quand tout se referme. On démonte la scène du matin. Mais le spectacle ne cesse vraiment qu'au printemps. Des rapports sociaux fondent avec la neige.

"Les Perchmen", c'est l'histoire d'une réclusion pendant une journée de la saison, cette saison qu'ils appellent et qui, une fois commencée, semble ne jamais vouloir finir, suspendue aux poulies qui tournent inlassablement. Désormais la nature ne commande plus, c'est la mécanique qui fait la loi. Une journée, c'est le passage de la vallée au col, le passage du silence au bruit (à l'ennui); passage enfin dans les villages désertés lieux morts, coques de bois noircies du reflux touristique.

Le film a été réalisé par un groupe d'élèves de l'Ecole nationale "Louis Lumière", avec la collaboration de Transhumances. Toute correspondance est à adresser au journal qui transmettra.

Voyage au pays du passage

Montage audio-visuel

Durée 30 mn

"Il ne s'agit pas de l'inventaire de tout ce qui occupe ce pays, mais seulement de ce que nous avons vu de notre position. La question est de savoir si on a encore le droit de vivre ici ou là, en montagne, sans être militaire, skieur extrême ou prédateur d'espace..."

histoire de toit

Film super 8 sonore

Durée 20 mn

Le prétexte du film est la recherche d'un logement par un travailleur saisonnier. Très vite cette intention s'efface devant des préoccupations imaginaires et oniriques. Dans sa "peur de camper", l'homme découvre en lui-même bien d'autres logis ignorés.

Histoire de Toit peut être aussi une contribution à l'inventaire des formes habitables d'un pays touristique.

Ceux de la Talvera

Film super 8 sonore

Durée 25 mn

Exilé pour atteinte à l'ordre des héros et de la politique, l'homme descend du train à Bolvent. Fin d'une errance. Bolvent: ruelles désertes, échos, fenêtres aveugles, fantômes, dans l'ombre des cathédrales nucléaires. Ici tout s'arrête. Une île entre l'autoroute, la voie ferrée, le fleuve et le vent. Tout (se) passe là-bas. Les derniers policiers hantent encore cette terre sans histoire. Avec les complicités d'une bicyclette, de cartes-aquarelles, d'une femme, l'homme déjouera leur vigilance.

La fuite vers le réel est possible.

Ils abordent ensemble à la Talvera. Lieu inculte mais fertile pour ceux qui savent le traverser, l'habiter.

Les associations et collectivités intéressées par la projection de l'un de ces films et montage sont invitées à écrire au journal.

Grille page 28

E	R		S		E	E	D	I		E	N	U	VIII
R		S		R	E	N	T	E		O	E	A	VII
T		N	E	M	E	T	I	U	B	R	E		VI
E			E	I	G	O	L	O		M	S	E	V
	E	V			E	A	M		S	U		T	IV
E		I	L		R			E		I	A	L	III
U		L	O		A	L		A	U	S	E	O	II
S		C	N		A	N		U	H	S	N	A	I
13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	

Abonnés, levez-vous !

Le 4 décembre 1979, le Secrétaire Général de la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse faisait connaître au Directeur de Transhumances la décision de la Commission de ne pas attribuer de numéro d'inscription à ladite Commission audit journal, le privant ainsi des avantages fiscaux et postaux qui sont une des garanties de la liberté d'expression. L'article 72, alinéa 3 de l'annexe III au Code général des Impôts était invoqué ("Paraître régulièrement au moins une fois par mois"). Les multiples dérogations accordées à des feuilles aussi électorales qu'éphémères suffiraient à prouver la partialité de la Commission. Peu importe. Refusé.

Le 2 mars 1981, le même Secrétaire de la même Commission répondait de manière identique à une demande différente. Transhumances envisageait de paraître au moins une fois par mois. La référence à l'alinéa 3 de l'article 72 du code général des Impôts n'était plus justifiée. Pourtant, le sacro-saint numéro était en core refusé.

Se considérant en état de légitime défense, Transhumances avait adopté pour le service de ses abonnés le tarif "journaux expédiés par des particuliers", à savoir 80 centimes pour 100 grammes. Au bluff, nous usions d'un tarif lui aussi réservé aux journaux inscrits à la CPPAP.

Depuis le 1er octobre, les PTT assimilent les journaux à des plis non urgents (singulière définition de la presse) et le tarif est alors de 2,60 francs pour 100 grammes. Il paraît que le déficit des PTT pour l'acheminement de la presse (la vraie, celle qui est reconnue par la

Commission) est de 2 milliards et 500 millions. En acquittant ce supplément d'impôt indirect, les abonnés de Transhumances participent donc à l'exaltante tâche de renflouer l'Etat-PTT et la grande presse (celle qui ne vit depuis longtemps que de la publicité).

Nous gardons confiance. Un jour, la gauche sera au pouvoir et tout cela changera. Un jour les enquêtes stupides émanant de tel ou tel ministère et assorties de menaces pénales en cas de non réponse cesseront. Les persécutions administratives seront un lointain souvenir. La presse locale fleurira. Les bureaucrates sectaires seront dissous dans la volonté générale de s'exprimer.

Le Cri des Autres

C'est un bulletin de lien et d'information sur le tiers monde. Il a pour but de faire partager les nouvelles reçues de ceux que certains connaissent en Afrique, en Asie et en Amérique latine, de contribuer à la remise en cause du mode de vie gaspilleur des pays riches et de mettre en commun des informations permettant d'élargir notre horizon au-delà des visages connus dans tel ou tel pays.

La parution du bulletin sera fonction de l'initiative de chacun (rédaction, dactylographie, mise en page). Une participation de 25 francs (ou plus) pour 6 numéros est demandée. On peut s'abonner en écrivant à Marc Pascal, Les Alberts 05100 Briançon (CCP 1824 08 H Dijon, mention "Le Cri des Autres") ou à "Le Cri des Autres", 17 rue Alphand, 05100 Briançon.

La grille de Transhumances

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
I													
II													
III													
IV													
V													
VI													
VII													
VIII													

Horizontalement

I. Deuxième journal du Briançonnais.
II. Volatile. Article arabe. Prénom.
III. Pas loin de Briançon. Dans les sous-bois (phonétique). Petite terre.
IV. Règle. Coutumes. Elle peut être dans un sale état. Té.
V. S'attache aux signes.
VI. Répercussion.
VII. de araios. Pénètres.
VIII. Seule. Transhumances en est une bonne pour la région. Note.

Verticalement

1. Transhumances en a fait une histoire. Coule de source.
2. Us. Route nationale.
3. Din. Voyelle quadruplée.
4. Lotus.
5. Attraper.
6. Pour faire avancer les vaches. Cours d'eau temporaire.
7. Prénom.
8. Murel.
9. Oter.
10. "A demi" et à l'envers.
11. Fendues dans le bon sens.
12. Vent.
13. Apprise. Oui ou non, c'est vraiment la question.

SOMMAIRE

Editorial. Alluvions	1	"L'exploitation forestière me fait peur"	20
L'élevage à Val-des-Prés	2-3	"Une soupe aux herbes sauvages": bilan d'un succès	21
Chiffres. Alpagnes et chalets	4-5	Bibliographie	22
L'encadrement de l'agriculture	6	Le pouvoir local à Val-des-Prés	23
L'artisanat, la petite industrie cèdent avant l'agriculture	7-8	Le rôle du tourisme	24-25
La route, objet de désir	9-11	Camping à Névache	26
Le tourisme venu du ciel	12	Images et films de Transhumances	27
Manoeuvres, champ de tir et protection de la nature	14	Mot croisé	28
Aménageurs en folie	15	Hors texte linogravure originale d'Amalia Domergue	
Usage ancien et moderne de la forêt en Clarée	16-18	Dessins de couverture et page 13 de Frédéric Simon	
La forêt, le capital	19		

VUES D'UNE

VALLEE:

La Clarée

TRANSHUMANCES Revue publiée par l'association du même nom

Adresse: Le Rosier Val-des-Prés 05100 Briançon

Directeur de la publication: René Siestrunck

Comité de rédaction: Luc Marchello, Marc Pascal

Dépôt légal: 1er trimestre 1982

Imprimerie: Briançon-Demain, 33 bis rue J.Silvestre

05100 Briançon

ISSN: 0182-3108

Abonnement: 4 numéros 30 francs

Soutien: 100 francs

CCP: 247 38 D Marseille

